



## Norme pour l'utilisation des chambres lors des entraînements

### Objectif

Cette norme a pour objectif d'encadrer l'utilisation des chambres de patineurs garçons/filles tant au niveau des patineurs qu'à celui des parents accompagnateurs des groupes Perfectionnement (Liliane Lambert) et Développement - Espoir

- Compte tenu que le CPV Longueuil a connu une croissance rapide de son nombre de patineurs.
- Compte tenu que les différents groupes d'âge font un usage différent des chambres.

### Normes d'utilisation des chambres

Il est donc convenu que :

- ☞ Une chambre soit réservée exclusivement à l'usage des filles (chambre #3 ou #4) et une autre chambre soit réservée exclusivement à l'usage des garçons (chambre #1 ou #2).
- ☞ Seulement les accompagnateurs du même sexe que les patineurs occupant une chambre y aient accès.
- ☞ Des bancs soient prévus à la sortie des chambres afin que les parents accompagnateurs qui ne peuvent accéder à la chambre de leur enfant puisse compléter/superviser l'habillage de celui-ci.
- ☞ Les mêmes règles soient respectées par les entraîneur(e)s et les membres du CA.
- ☞ Les réunions/communications soient tenues sur la glace pour les patineurs et dans le hall et/ou les estrades pour les parents/accompagnateurs.

Le conseil d'administration 2007-2008

Adopté le 14 juin 2007